

5123 - Définir les limites des poils du pubis

question

Question : Nous musulmans, nous avons à nous raser les poils du pubis... S'agit-il pour l'homme de tous les poils existant entre le nombril et les genoux ou ceux situés entre le ventre et les cuisses ?

la réponse favorite

Dans al-Fateh, 10/342, al-Hafiz dit al-Nawawi a dit : « Par poils du pubis, on entend les poils qui poussent sur le pénis et autour de lui et les poils qui entourent le sexe féminin.

Il est rapporté d'Aboul Abbas Ibn Saridj qu'il s'agit des poils qui poussent autour de l'anus. De tout cela se dégage qu'il est recommandé de raser tous les poils qui se trouvent dans la région des parties intimes. Si on parle de rasage, c'est pour ne citer que le cas le plus fréquent, mais il s'agit de les enlever par un moyen approprié.

Abou Shama dit : « Par poils du pubis, il faut entendre les poils qui poussent sous le ventre et sur le sexe et les cuisses... Il est recommandé d'enlever les poils du pubis et de l'anus. Ceux entourant ce dernier méritent davantage d'être enlevés parce qu'ils peuvent retenir des résidus d'excréments que l'on ne peut nettoyer qu'avec de l'eau et que l'usage de cailloux ne peut pas enlever entièrement. L'usage de la crème à raser, le déracinement et la coupe peuvent tenir lieu du rasage. Il a été posé à Ahmad la question de savoir si l'usage des ciseaux pouvait suffire et il a répondu : « **Je l'espère** » - Et le déracinement ? Lui a-t-on dit - « Qui ose le faire.? A-t-il répondu.

Ibn Daqiq al-id dit : « Pour les linguistes le terme « **ana** » désigne les poils qui poussent sur le sexe. L'on dit aussi : les poils qu'il abrite .. Ensuite il dit : c'est de quoi il s'agit dans les hadith. »

Abou Bakr Ibn al-Arabi dit : « **Les poils du pubis méritent plus que les autres d'être enlevés puise qu'ils tendent à devenir dense et retenir les saletés** ».

Ibn Daqiq al-id dit : « **On dirait que celui qui recommande le rasage des poils qui poussent autour de l'anus le fait par raisonnement analogique (en assimilant l'anus au pubis** ». Allah le sait mieux.